

- ❶ Directement en ligne via l'intranet de l'Agence de vente au site <http://www.agenceagneaux.qc.ca/> ;
- ❷ Imprimez une copie du formulaire disponible sur le site de la Fédération www.agneauduquebec.com/Federation dans la section *Mise en marché/Documents Agence de vente des agneaux lourds* et le télécopier à la Fédération au 450 469-5294 ;
- ❸ Contactez la Fédération pour qu'elle vous télécopie une copie du formulaire afin que vous puissiez le compléter et le retourner.

Annnonce et confirmation des offres de vente à l'Agence

Tel que le prévoit le Règlement, les producteurs doivent transmettre à la Fédération leur offre de vente d'agneaux lourds le **mardi soir de la semaine précédent la livraison, avant minuit**. Pour ce qui est des acheteurs, ils ont jusqu'au mercredi 17h. Le jumelage de l'offre et de la demande s'effectue donc le jeudi afin que nous puissions envoyer, les confirmations de livraison aux acheteurs le jeudi et aux producteurs le vendredi tel que prévu à la Convention et au Règlement. Même si habituellement, les confirmations étaient envoyées à tous le jeudi, en période de surplus, les agneaux sont offerts aux acheteurs une seconde et parfois une troisième fois afin de s'assurer d'écouler un maximum d'agneaux à des conditions acceptables pour les producteurs. Vous comprendrez que cela nécessite du temps supplémentaire de gestion. Il peut donc arriver que les confirmations de livraison soient envoyées le vendredi. La Fédération vous demande donc de consulter rapidement les informations y paraissant afin de pouvoir corriger d'éventuelles erreurs dans les confirmations ou encore de nous aviser de certaines impossibilités de livraison.

À noter que la Fédération n'est pas tenue de respecter le choix des acheteurs établi par le producteur, mais le fait autant que possible. Pour ce qui est de la gestion du transport, il est de la responsabilité du producteur de s'assurer que les agneaux sont bel et bien arrivés à l'heure et au lieu prévus sur la confirmation de livraison. Une pénalité de 10 \$/agneau peut être imputée à un producteur qui ne livre pas ses agneaux au lieu confirmé, en plus des frais de remplacement. Pour tout problème, contactez la Fédération au 450 679-0540, poste 8484 ou pour toute **urgence**, le 514 237-7974.

Lien entre ASRA et l'Agence de vente

Nous tenons à vous rappeler que tout agneau lourd mis en marché au Québec doit passer par l'Agence de vente des agneaux lourds. Compte tenu de cette obligation, tout producteur désireux d'adhérer aux programmes Agri-stabilité et Assurance stabilisation des revenus agricoles doit être en mesure de prouver que tous ses agneaux lourds mis en marché l'ont été en conformité au *Règlement sur la vente en commun des agneaux lourds*. Advenant que la Fédération ou toute autre entité soit en mesure de prouver que des agneaux lourds d'un producteur n'ont pas été déclarés à l'Agence, un avis sera envoyé au dit producteur afin de corriger la situation. Au deuxième avis, la Fédération, en vertu d'une entente signée avec la Financière agricole du Québec dans le cadre de l'application du PSCRA, devra aviser la FADQ de la contravention au *Règlement*. La FADQ pourra alors annuler l'admissibilité du producteur au programme Agri-Stabilité et, par le fait même, réduire sa compensation au programme ASRA de 40 %.

Par ailleurs, pour être admissible au régime *Brebis-agneaux lourds* du programme ASRA, tous les agneaux lourds doivent être déclarés à l'Agence, incluant ceux vendus à la ferme. En effet, la Fédération transmet à la FADQ, à chaque année, le nombre d'agneaux vendus à l'Agence et déclarés comme vendus à la ferme. Le nombre total d'agneaux déclarés est ensuite divisé par 1,34 pour obtenir le nombre de Brebis-Agneaux lourds. En 2007, la compensation nette Brebis-agneaux lourds était près de 10 \$/brebis supérieure à celle du régime Brebis-agneaux lait. L'écart se creusera davantage en 2008. Alors passons le mot afin de nous assurer que tous les agneaux transigent par l'Agence de vente, un système collectif qui bénéficie à l'ensemble des producteurs, mais également à chacun individuellement.

Marie-Ève Tremblay
Directrice par intérim